Omnicité

Validation des Acquis de l'Expérience

Sources d'information

Pour mieux comprendre le dispositif de la Validation des Acquis de l'Expérience

http://www.vae.gouv.fr/

Pour valider en amont la pertinence de mon projet de VAE

Les Points Relais Conseil (PRC)

> « C'est une structure de proximité dédiée au conseil et à l'information sur ce dispositif. Elle est portée par des organismes tels que Pôle Emploi, les Missions locales, le Centre national d'information sur les droits des femmes et des familles (CNDIFF), etc. auprès desquels vous pouvez solliciter un entretien avec un conseiller. »

Pour trouver le PRC à proximité : https://www.vae.gouv.fr/?page=carte-prc

Le Conseil en Evolution Professionnelle

> « Le conseil en évolution professionnelle (CEP) est un dispositif d'accompagnement gratuit et personnalisé proposé à toute personne souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle. Il permet, s'il y a lieu, d'établir un projet d'évolution professionnelle (reconversion, reprise ou création d'activité...). Il est effectué par des conseillers d'organismes habilités »

Pour en savoir plus : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32457

Le Bilan de compétences

> « Les salariés du secteur privé et les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier d'un bilan de compétences afin d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles. Le financement passe par le compte personnel de formation (CPF). La rémunération du salarié est maintenue si le bilan a lieu sur le temps de travail. Si le bilan est à la demande de l'employeur, il faut le consentement du salarié. »

Pour en savoir plus : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3087

Pour financer mon projet de VAE

http://www.vae.gouv.fr/espace-ressources/fiches-outil/prise-en-charge-d-une-demarche-vae-particuliers.html

Site « Mon Compte Formation » : https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/

NB : mon employeur peut financer tout ou partie de mon projet sur le Plan de Développement des Compétences annuel de l'entreprise.

Spécifiquement pour les demandeurs d'emploi :

- Chéquier unique VAE : https://www.defi-metiers.fr/dm_search/programme/PR_47
- Pôle Emploi : https://www.pole-emploi.fr/candidat/votre-projet-professionnel/valider-vos-acquis/laide-a-la-validation-des-acquis.html

Spécifiquement pour les personnes en situation de handicap :

- Agefiph : https://www.agefiph.fr/articles/conseil-pratiques/formation-comment-trouver-un-organisme-et-des-financements